



## **Rentrée scolaire 2021/2022**

### **Organisation pédagogique de la rentrée :**

*Un grand bravo à nos suppléantes à l'année, Mmes **Olivia Petit (Maternelles)** et **Lisa Basile (CE1)** (mais aussi Mmes **Julie Marini** et **Mélanie Harquet**, qui sont intervenues dans l'école durant l'année scolaire) qui ont toutes les quatre brillamment réussi le concours de **Professeur des Ecoles**. Nous leur souhaitons bonne route, à elles qui ont été nommées dans d'autres établissements sur des postes réservés aux lauréats. Nous sommes par ailleurs très heureux d'accueillir Mmes **Laurie Ledain** et **Tiffany Debergue** qui nous rejoignent à l'occasion de cette rentrée.*

**Maternelle J (PS/MS/GS)**

Madame BELFIORI Joëlle

**Maternelle A (PS/MS/GS)**

Madame NEYRINCK Aurélie

**Maternelle T (PS/MS/GS)**

Madame DEBERGUE Tiffany

**C.P**

Madame PATIN Frédérique

**CE1**

Madame LEDAIN Laurie

**CE2**

Madame VOLA Anne Marie

**CM1**

Madame MANCA Nathalie

**CM2**

Madame BUIGUES Catherine / M NEYRINCK Christophe

### **Le soutien scolaire dans notre établissement**

L'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) sera proposée aux élèves par les enseignant(e)s. (Les jours et horaires vous seront précisés selon le niveau de classe.)

### **Les activités sportives dans le cadre scolaire**

Nous poursuivons notre partenariat avec Nissart Martial (Mathieu Damiano & Charles Chevalley) pour un projet sur « l'estime de soi » par la pratique du Taekwondo, de la Petite Section au CM2.

### **Les activités périscolaires**

Nous continuerons à vous proposer des activités périscolaires le soir de 16h15 à 17h15, ou entre 11h30 et 13h00. (Les inscriptions se feront courant septembre lors de la présentation des différentes activités proposées.)

### **Permanence du bureau de l'association des parents d'élèves (APEL)**

Le bureau de l'APEL organise une permanence dans l'établissement, une après-midi par semaine, le jour vous sera confirmé dès la rentrée.

### **Hygiène**

Nous déplorons malheureusement chaque année l'invasion des poux dans la chevelure des enfants. Pour lutter efficacement contre ce fléau, nous vous demandons d'être particulièrement vigilants et de traiter dès l'apparition des lentes. Nous nous réservons le droit de refuser un enfant qui serait infesté et non traité. C'est le seul moyen pour éviter une contamination.

### **Goûter**

Les goûters à l'école ne sont pas autorisés. Ils sont inutiles car la cantine est à 11h30 et les sorties à 16h. Toutefois, les enfants qui restent à l'étude, en APC, à la garderie, ou qui pratiquent une activité périscolaire ont en revanche la permission d'apporter un goûter pour 16h.